



**BIENVENUE
à l'assemblée communale
ordinaire du 30 mai 2016**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 2016
2. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016 – 2021
3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 – 2021
4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 – 2021
5. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 – 2021
6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 – 2021
7. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016 - 2017 – 2018
8. Investissement complémentaire : crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone secteur « Le Froumi »
 - 8.1 Présentation
 - 8.2 Rapport de la commission financière
 - 8.3 Approbation
9. Investissement complémentaire : équipement informatique pour le Conseil communal
 - 9.1 Présentation
 - 9.2 Rapport de la commission financière
 - 9.3 Approbation
10. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 avril 2016

2. Mode de convocation des assemblées communales

2. Mode de convocation des assemblées communales

Loi du 25 septembre 1980 sur les communes

Art. 12 Convocation

¹ L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle

3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 – 2021

3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 – 2021

Selon l'article 10² de la loi sur les communes, l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder à différentes opérations, soit :

Art. 10¹

- g) décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, De la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre Un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- h) décider des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;
- i) décider des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de Sécurité et de rendement ;
- j) décider de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ;

3. Délégation de compétences au Conseil communal pour la période 2016 – 2021

Le Conseil communal demande les compétences suivantes :

1. Effectuer toutes opérations de vente de terrain à bâtir propriété de la commune pour le prix minimal de CHF 100.-/m²
2. Décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles pour un montant de CHF 10'000.00

4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 – 2021

4. Nomination de la commission financière pour la période 2016 – 2021

- **Aebischer Yannick**
- **Bragagnini Borloz Elena**
- **Giller Stéphanie**
- **Heimann Catherine**
- **Maillard Jean-Luc**

5. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 – 2021

4. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 – 2021

- **Currat Yves**
- **Hugi Ursula**
- **Maillard Eric**
- **Molleyres Philippe**
- **Piccand Marc**
- **Rüfenacht Andreas**
- **Sonney Frédéric**

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2016 – 2021

4. Nomination de la commission d'aménagement et d'énergie pour la période 2016 – 2021

- **Currat Françoise**
- **Corbaz Philippe**
- **Gobet Bernard**
- **Gothuey Sandra**
- **Merlo Yunis Herrera Françoise**
- **Rigolet Joseph**
- **Rossier Stéphane**

Commissions nommées par le Conseil communal pour la période législative 2016 – 2021

- **Commission scolaire**
- **Commission locale du feu**
- **Commission intercommunale du CSPI**
- **Commission des eaux et de l'épuration**
- **Commission du cimetière**
- **Commission agricole**
- **Bureau électoral**
- **Groupe de travail «Le Journal»**

7. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016-2017-2018

7. Nomination de l'organe de révision pour la période 2016-2017-2018

Loi sur les communes

Art. 98 Organe de révision

a) Désignation

¹ L'assemblée communale ou le conseil général désigne l'organe de révision, sur la proposition de la commission financière.

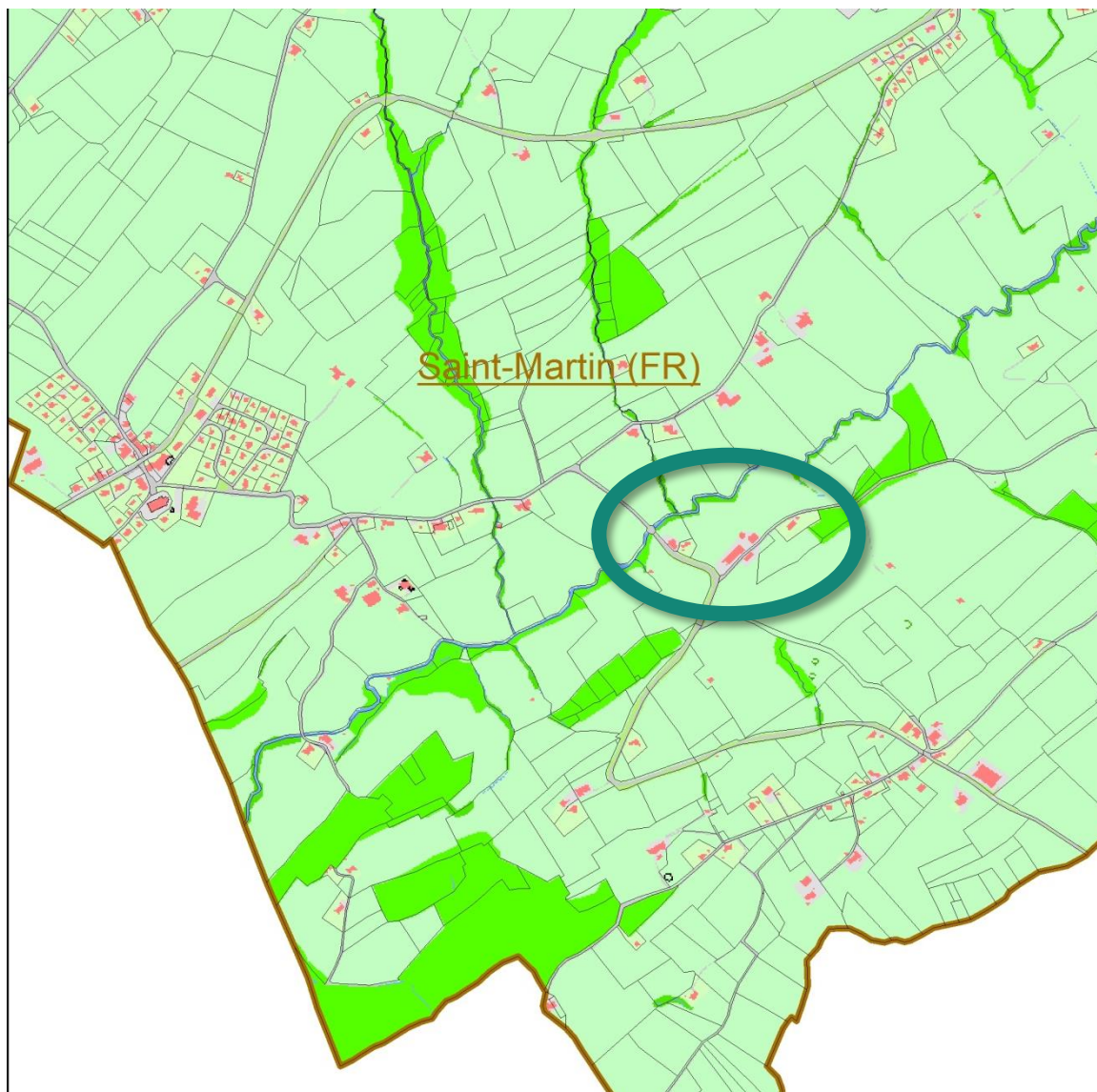
Proposition de la commission financière :

Fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg

8. Investissement complémentaire :

**crédit d'étude pour assainissement
de bâtiments hors zone secteur
«Le Froumi»**

8.1 Investissement complémentaire : crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone secteur «Le Froumi»



8.1 Etude pour assainissement secteur «Le Froumi»

Plan de financement

Frais d'étude préliminaire – honoraires ingénieur	9'000.00 SFr.
---	---------------

Financement

Prélèvement sur taxes de raccordements	9'000.00 SFr.
--	---------------

Totaux	9'000.00 SFr.	9'000.00 SFr.
---------------	----------------------	----------------------

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00%
----------	-------

Amortissement	0.00%
---------------	-------

**8.2 Investissement complémentaire :
crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone
secteur «Le Froumi»**

Rapport de la commission financière

**8.3 Investissement complémentaire :
crédit d'étude pour assainissement bâtiments hors zone
secteur «Le Froumi»**

Approbation

9. Investissement complémentaire :

équipement informatique pour le Conseil communal

9.1 Equipement informatique pour le Conseil communal

Plan de financement

Achat de tablettes , licences, installation,
paramétrages

6'000.00 SFr.

Financement

Emprunt sur compte de trésorerie

6'000.00 SFr.

Totaux

6'000.00SFr.

6'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts

0.00%

Amortissement

0.00%

**9.2 Investissement complémentaire :
équipement informatique pour le Conseil communal**

Rapport de la commission financière

9.3 Investissement complémentaire : équipement informatique pour le Conseil communal

Approbation

10. Divers

Le Conseil communal pour la période législative 2016 - 2021



Gérard Buchs - Syndic

Administration générale, forêts,
agriculture, bâtiments communaux,
personnel technique, protection civile

Georges-Henri Débois

Vice-Syndic

Finances et impôts

Sandra Gothuey

Santé, affaires sociales,
justice, militaire

Ursula Hugi

Aménagement
du territoire, constructions

Pascal Delessert

Routes, cimetière, feu

Cédric Borer

Enseignement, formation, culture,
loisirs, petite enfance, transports

Yves Currat

Environnement : adduction d'eau,
protection des eaux, endiguements,
ordures ménagères, déchèterie

La parole est donnée aux citoyens

**Le Conseil communal vous remercie pour
votre attention et vous souhaite un bel été**

